



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 MARS 2024
EXERCICE 2023

Le 22 mars 2024 à 20h00, l'Association Syndicale Libre Résidence la Chevauchée a tenu son Assemblée Générale Ordinaire 1^{er} rue Lavoisier à Balizy commune de Longjumeau. Les copropriétaires adhérents de l'association, ont été informés par convocation afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Émargement de la liste des présents et vérification des pouvoirs et du quorum.

- 1-Désignation des assesseurs et secrétaire de séance
- 2-Point sur la rétrocession de la voirie à la commune
- 3-Point sur la restauration de la berge du Rouillon et approbation d'un budget travaux
- 4-Dépenses 2023 : compte rendu et rapport financier
- 5-Recettes 2023 : compte rendu et rapport financier
- 6-Approbation des comptes de l'exercice 2023 et quitus
- 7-Budget prévisionnel 2024 : proposition et approbation
- 8-Renouvellement du Conseil Syndical
- 9-Réponses aux questions posées

En annexe : Tableaux financiers

Après avoir comptabilisé les présents **(28)** les pouvoirs **(51)**, les votes par correspondance **(32)** et les copropriétaires connectés **(5)** et après contrôle, les feuilles de présence indiquent que **116** copropriétaires sur 170, représentant 88 245 parts sont présents ou représentés soit **69,51 %**.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut se dérouler selon l'ordre du jour. Martine JOSSET, Présidente, déclare alors l'Assemblée Générale ouverte à 20h15.

La Présidente présente au nom de l'association ses sincères condoléances aux familles qui ont perdu un être cher et souhaite également la bienvenue aux nouveaux propriétaires.

1) Désignation des assesseurs et secrétaire de la séance

La Présidente propose la désignation des assesseurs et du secrétaire de séance :

- Mme SENECHAL Michèle comme assesseur
- Mr BEN FREDJ Ramzi comme assesseur
- Mme MELLOUKI Estelle secrétaire de séance

qui acceptent ces tâches.

2) Rétrocession de la voirie à la commune

Lors de notre dernière Assemblée Générale, nous vous avons informé qu'il nous restait une dernière mainlevée d'hypothèque pour pouvoir poursuivre la procédure de rétrocession.

Lors d'une entrevue avec Maître Ledentu et Mme Desbruns, responsable de l'Urbanisme, à l'étude notariale le 5 décembre 2023, nous avons eu la confirmation que toutes les hypothèques étaient totalement levées et qu'en conséquence rien ne s'opposait plus à la procédure de rétrocession. Les étapes à effectuer par la Mairie sont :

- construire un dossier de rétrocession
- rechercher un Commissaire d'Enquête
- réaliser l'enquête préalable
- validation par le Conseil Municipal

Lors d'une réunion le 1^{er} mars 2024, avec Mr Bernard Xavier (Adjoint), Mme Desbruns (Responsable de l'Urbanisme), Martine Josset (Présidente de l'ASL), Sylvie Gressent (Vice-Présidente), nous avons été informées qu'actuellement la Mairie a déjà 2 enquêtes préalables en cours (révision du PLU). Par conséquent, l'enquête pour la rétrocession ne pourra débuter qu'au dernier trimestre 2024.

Mr Bernard Xavier et Mme Desbruns nous ont affirmé que la procédure serait finalisée pour notre prochaine Assemblée Générale de mars 2025 !

3) Point sur les berges du Rouillon

Depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire **du 13 mai 2022**, voici les différentes étapes qui ont été réalisées :

1° Etude des besoins et solutions **de juin à septembre 2022**

2° Dépôt de notre demande de travaux à l'urbanisme **en mars 2023** et accord obtenu en **octobre 2023**

3° Bornage contradictoire par un géomètre pour confirmer les limites de propriété de l'ASL et de la commune en **février 2023**

4° Constitution d'un dossier, avec ces documents, déposé à la Préfecture (Police de l'eau) en **mars 2024**

5° Prochainement : Participation à des concertations avec la Préfecture en vue de l'obtention de l'autorisation

Lors de l'AGE, **un budget de 20 000 €** destiné à régler le bureau d'études avait été adopté. Le devis de 19 941 € prévoyait :

- 14 303 € d'étude
- 4 938 € de missions supplémentaires éventuellement nécessaires

Actuellement, nous avons versé **8 926 €** soit :

- **7 150 €** au bureau d'études pour une facture de **14 300 €** (le SIAHVY a payé 7 150 €)
- **1 776 €** au géomètre

En raison de la complexité et de l'ampleur du dossier à constituer pour la Préfecture, nous avons demandé au bureau d'études de se charger de s'en charger pour un montant de **5 400 €**.

Nous avons donc, pour le moment engagé **14 326 € sur les 20 000 €** du budget voté en 2022.

Toutefois, la Préfecture peut demander des documents et études supplémentaires qui, bien entendu, nous serons facturés.

Après l'obtention de l'autorisation de la Préfecture (2 à 18 mois), nous passerons à la 6^e étape : contacter des entreprises afin d'obtenir des devis pour réaliser les travaux.

Si la réponse de la Préfecture est rapide, nous pourrions dès septembre démarcher des entreprises, en accord avec le SIAHVY, qui participera, comme prévu, pour moitié aux frais des travaux. Nous aurons alors besoin d'engager des fonds.

Nous vous demandons de voter un budget de 15 000 € pour engager les travaux (**question 1**) :

Nous avons la trésorerie pour régler cette dépense sans aucune augmentation des cotisations.

VOTE	Pour = 113	Contre = 2 (lots 101 et 151)	Abstention = 1 Lot 48
-------------	-------------------	---	----------------------------------

Résultat : Le budget de 15 000 €, destiné à engager les travaux sur la berge du Rouillon, est adopté à la majorité des voix exprimées des propriétaires présents ou représentés.

4) Dépenses : compte-rendu et rapport financier pour 2023

4.1 - ESPACES VERTS

Le montant global pour les espaces verts s'élève à **35 613 €** (budget prévisionnel global 38 000 €) soit :

- **29 079 €** (budget prévisionnel : 29 000 €) pour le contrat annuel de l'entretien des espaces verts
- **6 534 €** (budget prévisionnel 9 000 €) pour les travaux de plantations et d'élagage

Mars	Chenilles	534 €
Mars	Elagages	4 207 €
Décembre	Elagages	1 793 €

Le 14 décembre 2023, Verespace est intervenu, comme prévu, pour élaguer des arbres. Nous demandons à tous les propriétaires de faciliter leur tâche, particulièrement en déplaçant les voitures proche de leur intervention

A la demande de plusieurs copropriétaires, Versespace est intervenu 2 fois pour éliminer les branches qui supportaient des nids de chenilles processionnaires. Plusieurs propriétaires proposent d'installer des nids à mésanges pour lutter contre ces chenilles. Ces nids pourraient être éventuellement installés sur nos espaces verts, mais, pour plus d'efficacité, les propriétaires pourraient également en installer dans leur jardin. Le lot 114 nous avait indiqué un modèle de nid. Nous lui avons proposé d'assurer la commande et le suivi de l'installation de ces nids.

4.2 – TRAVAUX

Le budget prévisionnel était de 8.000 €. Pour la deuxième année, nous n'avons pas fait appel à des entreprises pour réaliser des travaux. Thierry et Ramzi sont intervenus ponctuellement.

Changement des tampons des chambres téléphoniques (raccordement fibre)

La résidence compte 25 tampons. Thierry et Ramzi ont fait le point sur l'état de ces plaques et 10 d'entre elles ont besoin d'être changées car elles présentent un danger pour les piétons. Nous avons demandé des devis. L'un s'élève à 9 539 € et l'autre à 4 380 €.

Toutefois, quelques propriétaires indiquent que ces regards n'appartiennent pas à la résidence mais à France Telecom (qui n'existe plus depuis 2013) et serait la propriété d'Orange. Ils souhaitent que nous contactions Orange pour en demander le changement. Nous verrons si Orange aura la volonté de réparer ces plaques. Si Orange n'intervient pas, les plaques resteront, pour le moment, dans leur état critique pour la sécurité.

Pour rappel : Thierry et Ramzi ont déjà réparé, l'année dernière, une plaque dans l'allée entre la rue Voltaire et la rue Pascal. Nous les en remercions encore. Toutefois, ils ne peuvent changer, sur leur temps personnel et bénévolement, une dizaine de tampons.

Rénovation ou suppression de l'aire de jeux

L'aire de jeux pour les enfants de moins de 12 ans présente des signes de vétusté. Certains jeux demanderaient, pour la sécurité des enfants, d'être remplacés. L'ensemble a besoin d'être rénové. La dernière rénovation de l'aire a été réalisée octobre 2009. Thierry et Ramzi avaient procédé au nettoyage du sol en juin 2021.

Nous allons demander à des entreprises spécialisées de nous établir des devis soit pour la rénovation, soit pour la suppression de l'aire de jeux.

Pour information, depuis quelques années, une autre aire de jeux a été installée au centre de loisirs. Nous avons accès à cet emplacement, quand le centre ne l'utilise pas.

A la prochaine Assemblée Générale, nous vous soumettrons le résultat de nos recherches et nous déciderons alors de la suite à donner.

4.3 – ASSURANCES

L'assurance annuelle souscrite auprès de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (SMACL) est de **863 €**.

4.4 – IMPÔTS FONCIERS

Les impôts fonciers pour le local syndical se sont élevés à **2 060 €**.

4.5 – FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT ET DIVERS

L'ensemble de ces frais est de **5 257 €** (budget prévisionnel 6 200 €) et comprennent :

- Abonnement à Orange
- Abonnement site Internet
- Poste (boîte postale – lettres recommandées – timbres)
- Frais bancaires
- Tirages du compte-rendu des AG
- Fourniture (enveloppes, cartouches, papier...)
- Indemnités forfaitaires des Président et Trésorier (votées à l'AG 2019)
- Frais divers et d'activités

L'ASL réalise une économie de près de 1 000 €, grâce aux passages des conseillers pour la distribution des convocations et des comptes rendus ce qui évite les envois en recommandé. Cette distribution est rendue parfois difficile en raison d'absence de sonnettes, pas de réponse alors que la lumière indique une présence.

Nous vous rappelons que nous avons l'obligation de vous transmettre la convocation aux Assemblées Générales. Dans le cas où nous n'avons pas pu vous la remettre lors de notre passage, la loi nous oblige à vous l'envoyer en recommandé avec AR. Ce qui a un coût de 7,48 € par courrier.

4.6 – ACTIVITES

- **La chasse aux œufs**, pilotée par **Estelle MELLOUKI**, s'est déroulée le matin du dimanche 2 avril 2023. Une vingtaine d'enfants, accompagnés de leurs parents, ont été très contents de participer à cette collecte. Nous remercions Estelle Mellouki pour son implication.

- **Nettoyage du Rouillon et de la Résidence** : cette manifestation n'a pas été reconduite cette année.

- **La fête des voisins s'est déroulée le vendredi 2 juin 2023** et a réuni une cinquantaine de propriétaires. Merci à tous pour votre participation et la bonne humeur lors de cette soirée.

4.7 – MONTANT TOTAL DES DEPENSES

Le montant total des dépenses s'est élevé à **50 454 €** pour un budget prévisionnel **74 750 €**.

4.8 – IMPAYES ET RETARDS DE PAIEMENT

Les prélèvements impayés ont un coût pour l'ASL (11 € par impayé) et pour le débiteur (tarif variant en fonction de chaque banque). Nous vous demandons de veiller à l'approvisionnement de votre compte.

Lots	NOMS	Cotisations dues en 2023	Versements en 2023	Débiteur au 31/12/2023
28	LEMAIRE – LESAGE	378,72 €	284,04 €	94,68 € (chèque 12/01/24)
132	PICHENOT	298,20	--	298,20 € € (chèque 16/01/24)
157	DE CARVALHO	271,80 €	271,80 €	3 088,19 €

RAPPELS : Comme tous les ans, nous rappelons que les cotisations doivent être réglées en début de période et **la totalité du montant annuel doit être soldé avant le 1^{er} octobre de l'année.** Si vous rencontrez des problèmes financiers avérés, vous pouvez nous contacter.

5) Les recettes : compte rendu et rapport financier 2023

5.1 - VENTES

Cette année il y a eu 3 ventes, ce qui représente un montant total de **316 €**.

LOT	n°	RUE	VENDEUR	ACQUEREUR	DATE	MUTATION
66	37	Lavoisier	KHAMMAL	DEVIC-ROSIER	10/01/2023	105,60 €
165	4	Lavoisier	TOUZEAU	IDYAHA-BOULIKAMTE	07/04/2023	105,60 €
151	26	Voltaire	BOUDIER	BENHAMED	10/10/2023	105,60 €
3 ventes						316,80 €

5.2 – INTERETS DU LIVRET BLEU

Le montant des intérêts du livret bleu est de **1 841 €**.

5.3- REMBOURSEMENT PARTIEL DES IMPOTS FONCIERS

La Mairie a effectué le remboursement partiel de **1 545 €** en novembre (prévu dans la convention-bail) ce qui représente les $\frac{3}{4}$ des impôts payés par l'ASL (soit 515 € à notre charge).

Rappel : nous avons signé en 1970, renouvelé en 2001 une convention bail avec la Mairie qui met à la disposition des associations la salle du rez-de-jardin. De ce fait, la Mairie nous rembourse les $\frac{3}{4}$ des impôts fonciers, mais assure aussi l'ensemble des frais de chauffage, d'entretien de chaudière, l'eau et l'électricité ce qui permet une importante économie sur le budget de fonctionnement.

5.4 – COTISATIONS

Total des cotisations appelées : **52 155 €**

Total des cotisations perçues : **51 555 €**

Actuellement sur 170 propriétaires, 124 lots règlent par prélèvement, 40 par chèque et 6 par virement.

5.5 – SOLDE DU COMPTE D'EXPLOITATION

Fin 2023, un solde créditeur d'exploitation de **4 771 €**

5.6 –TRESORERIE AU 31 décembre 2023

Compte épargne Livret Bleu	64 945 €	Compte de dépôts	21 897 €
TOTAL		86 842 €	

6) Approbation des comptes de l'exercice 2023 et quitus

Mme Maeva BOIDE et Mr Nicolas NOWICKI, contrôleurs financiers, ont étudié les documents présentés et procédé à la vérification des comptes de l'ASL de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Ils ont constaté que les éléments présentés concordent avec la comptabilité. Ils ont pu vérifier l'exactitude de la comptabilité et l'existence de pièces justificatives probantes pour chaque opération. En conséquence, ils recommandent à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes présentés et d'en donner quitus à la Présidente.

Nous vous rappelons que les copropriétaires intéressés peuvent obtenir des informations sur la tenue des comptes, en toute transparence, sur demande de rendez-vous à la Présidente.

La Présidente procède, par un vote, à l'approbation de la gestion et des comptes par l'Assemblée (**question 2**)

VOTE	Pour = 115	Contre = 0	Abstention = 1 (lot 151)
-------------	-------------------	-------------------	-------------------------------------

Résultat : Le compte-rendu de gestion et les comptes de l'exercice 2023 sont adoptés à l'unanimité des voix exprimées des propriétaires présents ou représentés.

Il est procédé, par un vote, à l'approbation par l'Assemblée du quitus à la Présidente (**question 3**)

VOTE	Pour = 115	Contre = 0	Abstention = 1 (lot 151)
-------------	-------------------	-------------------	-------------------------------------

Résultat : Quitus est donné à la Présidente à l'unanimité des voix exprimées des propriétaires présents ou représentés.

7) Budget Prévisionnel 2024 : Proposition et Approbation

Le budget prévisionnel 2024 présenté n'est qu'une prévision des dépenses et des recettes la plus réaliste possible.

RESSOURCES PREVUES		DEPENSES PREVUES	
Cotisations annuelles	52 155 €	Entretien contractuel des espaces verts	29 000 €
Dossiers des ventes	950 €	Plantations – Élagages	8 000 €
Intérêts compte livret bleu	2 000 €	Travaux	6 000 €
Versement de la Mairie sur foncier	1 600 €	Assurances	900 €
Apport du compte courant	5 495 €	Impôts fonciers	2 100 €
Apport du Livret bleu au CC	5 000 €	Frais de gestion et de fonctionnement	6 200 €
		Travaux sur berge du Rouillon	15 000 €
TOTAL	67 200 €	TOTAL	67 200 €

Il est procédé, par un vote, à l'approbation par l'Assemblée de l'acceptation du budget prévisionnel 2024 (**question 4**)

VOTE	Pour = 114	Contre = 0	Abstentions = 2 (lots 114 et 151)
-------------	-------------------	-------------------	--

Résultat : Le budget 2024 est adopté à la majorité des voix exprimées des propriétaires présents ou représentés.

8) Renouvellement du Conseil Syndical

Le renouvellement du conseil syndical a eu lieu lors de l'AGO du 26 mars 2021. Les membres sont élus pour 3 ans et doivent donc cette année, être renouvelés.

Martine JOSSET accepte de continuer la présidence de l'ASL **en attendant la candidature d'un remplaçant**.

Yannick CLEMENT, copropriétaire au 53 rue Lavoisier, a proposé de rejoindre le conseil syndical. Nous avons reçu sa candidature écrite. Il a été coopté par le Conseil syndical le 15 décembre 2023.

Se présentent aux suffrages :

Comme Présidente : Martine JOSSET (question 5.1)

VOTE	Pour = 116	Contre = 0	Abstentions = 0
-------------	-------------------	-------------------	------------------------

Résultat : Martine JOSSET est élue Présidente, pour une durée de 3 ans à la majorité des voix exprimées des présents ou représentés.

Comme Vice-Président : Michel Duffau (question 5.2)

VOTE	Pour = 116	Contre = 0	Abstentions = 0
-------------	-------------------	-------------------	------------------------

Résultat : Michel DUFFAU est élu Vice-Président, pour une durée de 3 ans à la majorité des voix exprimées des présents ou représentés.

Comme Vice-Présidente : Sylvie GRESSENT (question 5.3)

VOTE	Pour = 116	Contre = 0	Abstentions = 0
-------------	-------------------	-------------------	------------------------

Résultat : Sylvie GRESSENT est élue Vice-Présidente pour une durée 3 ans à la majorité des voix exprimées des présents ou représentés.

Comme Conseillère - Trésorière : Martine JOSSET (question 5.4)

VOTE	Pour = 116	Contre = 0	Abstentions = 0
-------------	-------------------	-------------------	------------------------

Résultat : Martine JOSSET est élue Conseillère - Trésorière, pour une durée de 3 ans à la majorité des voix exprimées des présents ou représentés.

Comme Conseillère - Secrétaire : Estelle MELLOUKI (question 5.5)

VOTE	Pour = 116	Contre = 0	Abstentions = 0
-------------	-------------------	-------------------	------------------------

Résultat : Estelle MELLOUKI est élue Conseillère-Secrétaire pour une durée 3 ans à la majorité des voix exprimées des présents ou représentés.

Comme Conseillère Administrative : Michèle SENECHAL (question 5.6)

VOTE	Pour = 116	Contre = 0	Abstentions = 0
-------------	-------------------	-------------------	------------------------

Résultat : Michèle SENECHAL est élue Conseillère Administrative pour une durée 3 ans à la majorité des voix exprimées des présents ou représentés.

Comme Conseiller : Jean-Christophe PARAUD (question 5.7)

VOTE	Pour = 116	Contre = 0	Abstentions = 0
-------------	-------------------	-------------------	------------------------

Résultat : Jean-Christophe PARAUD est élu Conseiller, pour une durée de 3 ans, à la majorité des présents et représentés.

Comme Conseillère Technique et Contrôleur Financier : Maeva BOIDE (question 5.8)

VOTE	Pour = 116	Contre = 0	Abstentions = 0
-------------	-------------------	-------------------	------------------------

Résultat : Maeva BOIDE est élue Conseillère Technique et Contrôleur Financier pour une durée de 3 ans à la majorité des présents et représentés.

Comme Conseiller Technique : Thierry ROUILLARD (question 5.9)

VOTE	Pour = 116	Contre =	Abstentions = 0
-------------	-------------------	-----------------	------------------------

Résultat : Thiery ROUILLARD est élu Conseiller Technique, pour une durée de 3 ans, à la majorité des présents et représentés.

Comme Conseiller Technique : Ramzi BEN FREDJ (question 5.10)

VOTE	Pour = 116	Contre = 0	Abstentions = 0
-------------	-------------------	-------------------	------------------------

Résultat : Ramzi BEN FREDJ est élu Conseiller Technique, pour une durée de 3 ans, à la majorité des présents et représentés.

Comme Conseiller Technique : Yannick CLEMENT (question 5.11)

VOTE	Pour = 116	Contre = 0	Abstentions = 0
-------------	-------------------	-------------------	------------------------

Résultat : Yannick CLEMENT est élu Conseiller Technique, pour une durée de 3 ans, à la majorité des présents et représentés.

Comme Contrôleurs Financiers : Maeva BOIDE et Nicolas NOWICKI (question 5.12)

Maeva BOIDE et Nicolas NOWICKI acceptent la fonction de Contrôleurs Financiers pour une durée de 3 ans.

9) Divers et Réponses aux questions posées

Les Activités diverses se dérouleront le

- Fête des voisins le **VENDREDI 31 mai 2024**

Nettoyage de notre berge du Rouillon : Cette année nous n'avons pas organisé le nettoyage de notre berge. Nous avons constaté que de nombreux débris s'y étaient entassés : cannettes, sacs plastique, etc...

Thierry, Yannick et Ramzi proposent d'organiser un nettoyage de la berge : **rendez-vous le samedi 6 avril 2024 à 9h au local de la résidence.**

Poubelles : Nous vous rappelons que les poubelles doivent être sorties uniquement la veille au soir soit le :

- mercredi soir pour les poubelles d'ordures ménagères
- jeudi soir pour les poubelles d'emballages ou papier
- vendredi soir pour les poubelles bio
- lundi soir pour les végétaux sauf en janvier, février, mars ou le ramassage est tous les 15 jours
- Il en est de même pour les encombrants qui doivent être sortis uniquement le jeudi veille du ramassage (contrôler la date dans le journal municipal)

Vitesse : Nous rappelons que la vitesse dans la résidence est de 30 km/h et le code de la route s'applique dans toute la résidence. Le rond-point entre rue Lavoisier et rue Pascal doit être respecté. Il est normal que les enfants jouent dans la rue, mais pour éviter les tensions, ils doivent laisser spontanément le passage aux véhicules.

Haies : Nous rappelons qu'il appartient à chaque propriétaire d'entretenir les haies donnant sur l'espace commun afin qu'aucune branche ne dépasse et entrave les passages.

Chemin d'accès au Mauregard (virage rue Voltaire et Lavoisier) : le lot 48 nous demande de faire goudronner ce passage : Cette partie n'appartient pas à la Chevauchée. Nous ne pouvons y intervenir.

Poteaux Electriques rue Lavoisier : nous n'avons pas d'information sur les raisons des plots en béton installés sous certains lampadaires (comme cela a d'ailleurs été installé sur Epinay). Il faut contacter ENEDIS pour plus d'information.

Plan vélo : le lot 48 nous demande si le Conseil Syndical a été contacté sur cette question : nous n'avons eu aucune demande de la part de la Mairie sur ce sujet.

BOIS : Le bois coupé le long de la voie ferrée peut être récupéré par les propriétaires de La Chevauchée. Le bois doit être transporté en respectant nos espaces verts : **aucun véhicule n'est autorisé sur les espaces verts.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22h. Un pot de l'amitié clôture cette réunion.

Les conseillers syndicaux, bénévoles, ne comptent pas leur temps ni leur énergie pour que la résidence soit entretenue au mieux, en respectant notre budget. Leur dévouement évite de faire appel à un syndic professionnel beaucoup plus onéreux et moins présent. Nous remercions les propriétaires qui nous manifestent leur reconnaissance. La tâche n'est pas toujours facile pour satisfaire chacun.

Annexes : 1. Tableaux financiers

La Présidente
Martine JOSSET



Copie certifiée conforme à l'original

La Secrétaire de séance
Estelle MELLOUKI



**ASL RESIDENCE LA CHEVAUCHEE – 1ter rue Lavoisier – 91160 Longjumeau
ANNEXE 1**

COMPTES DE L'EXERCICE 2023 (du 01/01/2023 au 31/12/2023)

DEBIT			CREDIT		
REPERES	DESIGNATIONS	MONTANTS	REPERES	DESIGNATIONS	MONTANTS
10	Entretien contractuel des espaces verts	29 079,60 €	1000	Reprise Trésorerie au 31/12/2022	82 071,39 €
20	Plantations - Elagages	6 534,27 €	1010	Appel de cotisations	52 154,88 €
30	Travaux	- €	1020	Dossiers des ventes (chèques et virements)	422,40 €
40	Assurances	863,53 €	1030	Intérêts Compte Livret Bleu	1 841,77 €
50	Impôts Fonciers	2 060,00 €	1040	Remboursement foncier MAIRIE	1 545,00 €
60	Frais de gestion et de fonctionnement	5 257,93 €	1050	Reprise charges copropriétaires débiteurs fin 2022	3 167,87 €
70	Restauration berges du Rouillon	6 440,46 €	1060	Copropriétaires créditeurs fin 2023	207,60 €
80	Main levée des hypothèques	218,25 €			
	Sous total	50 454,04 €			
100	Copropriétaires débiteurs fin 2023	3 780,95 €			
110	Reprise créditeurs fin 2022	333,00 €			
900	Trésorerie au 31/12/2023	86 842,92 €			
	TOTAL	141 410,91 €		TOTAL	141 410,91 €

COMPTES D'EXPLOITATION 2023

CHARGES			PRODUITS		
REPERES	DESIGNATIONS	MONTANTS	REPERES	DESIGNATIONS	MONTANTS
	Charges courantes	- €		Cotisations	
10	Entretien contractuel des espaces verts	29 079,60 €	1100	Remise de chèques (hors vente)	10 846,36 €
20	Plantations - Elagages	6 534,27 €	1200	Prélèvements automatiques	38 963,72 €
30	Travaux	0,00 €	1300	Virements (hors ventes)	1 745,16 €
40	Assurances	863,53 €		Sous total	51 555,24 €
50	Impôts Fonciers	2 060,00 €			
60	Frais de gestion et de fonctionnement	5 257,93 €		Autres produits	
70	Restauration berges du Rouillon	6 440,46 €	1020	Dossiers de ventes	422,40 €
80	Main levée des hypothèques	218,25 €	1030	Intérêts Compte Livret Bleu	1 841,77 €
	TOTAL DES CHARGES	50 454,04 €	1040	Remboursement foncier MAIRIE	1 545,00 €
	Charges exceptionnelles	- €			
400	Rejet prélèvement automatique	138,84 €		Sous total	3 809,17 €
	TOTAL	50 592,88 €		TOTAL	55 364,41 €
3000	Solde créditeur	4 771,53 €	2000	Solde débiteur	- €
	TOTAL DES CHARGES	55 364,41 €		TOTAL DES PRODUITS	55 364,41 €

COMPTES DE BILAN 2023

ACTIF			PASSIF		
REPERES	DESIGNATIONS	MONTANTS	REPERES	DESIGNATIONS	MONTANTS
2000	Reprise Solde débiteur	- €	3000	Reprise Solde créditeur	4 771,53 €
	Compte épargne Livret Bleu	64 945,25 €		Compte épargne Livret Bleu	63 263,08 €
	Compte de dépôts	21 897,67 €		Compte de dépôts	18 808,31 €
900	Trésorerie au 31/12/2023	86 842,92 €	1000	Trésorerie au 31/12/2022	82 071,39 €
	TOTAL DE L'ACTIF	86 842,92 €		TOTAL DU PASSIF	86 842,92 €

COPROPRIETAIRES DEBITEURS AU 31/12/2023

LOTS	NOMS	Cotisations 2023	Versements en 2023	Solde 2023	Débiteurs au 31/12/2023
28	Mme M. LEMAIRE	378,72 €	284,04 €	- 94,68 €	-94,68
42	Mme DIBOUE	299,88 €	0 €	-299,88 €	-299,88 €
132	Mme PICHENOT	298,20 €	0 €	-298,20 €	-298,20 €
157	M. DE CARVALHO		271,80 €	Débit antérieur au 31/12/2021	-3 088,19 €

BUDGET PREVISIONNEL 2024

RESSOURCES PREVUES POUR 2024		DEPENSES PREVUES POUR 2024		
	Cotisations annuelles	52 155 €	Entretien contractuel des espaces verts	29 000 €
	Dossiers des ventes	950 €	Plantations - Élagages	8 000 €
	Intérêts compte livret bleu	2 000 €	Travaux	6 000 €
	Versement de la Mairie sur foncier	1 600 €	Assurances	900 €
	Apport du compte courant	5 495 €	Impôts fonciers	2 100 €
	Virement du livret bleu	5 000 €	Frais de gestion et de fonctionnement	6 200 €
	TOTAL	67 200 €	Travaux sur le Rouillon	15 000 €
			TOTAL	67 200 €